

MARCHES DE FOURNITURES
Marché N°2/2009



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

20 Avenue du Mal Juin – BP 136
11022 CARCASSONNE

Acquisition et installation de mobilier et matériel de bureau - Acquisition, installation, mise en service du matériel informatique et audio-visuel.

I/CAHIER DES CHARGES
II/REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

27 Mars 2009 à 17 Heures

I / CAHIER DES CHARGES

Organisme adjudicateur : **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude**, représentée par son Président, André SYLVESTRE.

Dossier suivi par :

I.CANAL

Tél. : 04 68 11 20 08

Fax : 04 68 11 20 33

Courriel : i.canal@cm-aude.fr

PREAMBULE

La CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE est un établissement public administratif de l'Etat. Sa vocation est notamment de représenter les intérêts généraux de l'Artisanat et d'organiser l'apprentissage dans le secteur des Métiers.

ARTICLE 1ER - OBJET DE LA PRESTATION / CARACTERISTIQUES

Equipements, acquisition, installation, mise en service du matériel informatique ainsi que l'acquisition et l'installation de mobilier et matériel de bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude à Carcassonne et de son Centre de formation d'Apprentis Interprofessionnel Henri MARTIN à Lézignan-Corbières. La nature et les caractéristiques des équipements sont précisées en annexe du présent document.

ARTICLE 2 – DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Le marché est composé d'une seule tranche divisée trois lots :

- Lot 1 : Acquisition, installation, mise en service et maintenance du matériel informatique (Annexe 2),
- Lot 2 : Acquisition, installation de matériel et de mobilier de bureau (Annexe 3),
- Lot 3 : Acquisition, installation, mise en service et maintenance de matériel audiovisuel (Annexe 4).

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE, DELAIS D'EXECUTION, PENALITES

La durée du marché porte sur une période de **trois** mois. Les livraisons seront effectuées au CFAI Henri MARTIN, avenue des Genêts à Lézignan-Corbières, et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude, 20 avenue du Maréchal Juin à CARCASSONNE.

Ces fournitures devront être livrées **au plus tard dans les 2 semaines suivant la réception du bon de commande.**

Modalités de livraison : La livraison devra faire l'objet d'un avis de passage préalable et le conditionnement devra permettre l'accès au lieu d'entreposage définitif sans manutention.

ARTICLE 4 - DETERMINATION DU PRIX

Les prix sont forfaitaires et fermes et réputés inclure la totalité des prestations, frais et dépenses.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

ARTICLE 5 - REMUNERATION DU TITULAIRE

Le paiement s'effectue par virement dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la facture du prestataire.

ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE

Sans objet

ARTICLE 7 - ASSURANCES

Le titulaire devra justifier dans un délai de 15 jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

ARTICLE 8 - CONTRACTUALISATION

Le présent Cahier des Charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec le candidat retenu. La CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE se réserve le droit d'insérer au contrat des dispositions d'ordre technique qui ne figurent pas au présent cahier des charges sans que ces dispositions changent l'économie générale du présent cahier des charges.

Le CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE, se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix (Art 28 du CMP).

ARTICLE 9 – DOCUMENTS FOURNIS APRES EXECUTION

Après installation des matériels et / ou équipements l'entreprise remet à la Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude au plus tard à la fin de l'installation des équipements les notices de fonctionnement et d'entretien des équipements installés.

Fait en un seul exemplaire original à :	
Le :	/ / 2008
Le prestataire : <i>Mentions manuscrites "Lu et accepté"</i> <i>Cachet de l'entreprise et signature</i>	Le Président, André SYLVESTRE.

II / REGLEMENT DE CONSULTATION

Le Règlement de Consultation précise les modalités de la procédure de mise en œuvre par la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE et les conditions de participation des candidats.

Les candidatures ne satisfaisant pas aux obligations de l'article 43 du Code des Marchés Publics ne sont pas recevables (voir la déclaration sur l'honneur figurant dans l'annexe 1 du présent document).

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées (ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises).

Article 1^{er} - Procédure

Le présent Marché est passé selon une Procédure Adaptée conformément aux dispositions de l'article 28/30 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un Marché à Bons de Commandes.

Les délais de remise des candidatures et des offres sont indiqués dans l'Avis de Publicité.

Article 2 - Allotissement

Le marché fera l'objet d'une seule tranche, décomposée en trois lots comme indiqués dans le Cahier des Charges.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Article 3 - Négociation

La CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE, se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix (Art 28 du CMP).

Si nécessaire, une négociation pourra être engagée avec un ou plusieurs candidats sur la base du présent Cahier des Charges.

Les candidats s'engagent à veiller à la confidentialité de toute information autre que celle figurant sur le présent Cahier des Charges et intéressant le fonctionnement interne de la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE qu'ils pourraient être amenés à obtenir au cours de la phase de négociation.

Article 4 - Commandes supplémentaires

La CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE pourra, si nécessaire, commander au titulaire du marché, dans le cadre de la même prestation, une quantité supplémentaire de 10%.

La commande sera effectuée aux conditions prévues par le Cahier des Charges.

Article 5 - Critères de sélection des candidatures

Les candidats devront justifier de la capacité technique requise et des moyens financiers et humains pour la réalisation de la prestation dans le délai imparti :

- références professionnelles
- capacité technique du candidat
- capacité financière du candidat

Article 6 - Critères de choix des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

	Critères	%
1	Qualité du produit	60 %
2	Prix	40 %

Afin d'aider la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE à juger de la qualité du produit, les candidats fourniront, s'il y a lieu, des échantillons des produits de référence.

ARTICLE 7 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures/offres seront adressées à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude, Secrétariat Général, 20 Avenue Maréchal Juin, BP 136, CARCASSONNE (11022)** au plus tard à la date indiquée dans l'Avis de Publicité. Toute offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

Justificatif de Candidature

- Lettre de candidature (DC4),
- Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat,
- Déclaration du candidat (DC5) dûment complétée et signée,
- Attestations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus (DC7) ou attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales,
- Attestation sur l'honneur figurant en annexe 1 du présent document, signée,

- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du candidat pouvant être apportée par tout moyen.

Contenu de l'Offre

- Acte d'Engagement (DC8) signé et portant le cachet de l'entreprise ;
- Devis/budget détaillant les prix prévus pour chaque poste et chaque prestation,
- Liste de références clients,
- Echantillons,
- Le présent Cahier des Charges signé et portant le cachet du candidat,
- Attestation d'assurance, n° d'agrément.

Les formulaires types (DC4, DC5, DC7, DC8, etc.), demandés aux candidats lors des consultations, peuvent être obtenus directement sur le site du MINEFI : <http://www.minef.gouv.fr> (thème Marchés Publics).

ARTICLE 8 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

En cas de contradiction entre elles, les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité les suivantes :

- l'Acte d'Engagement et le devis du candidat,
- le présent Cahier des Charges et ses annexes, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE fait seul foi.

ARTICLE 9 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours (à compter de la date limite de réception des offres).

ARTICLE 10 - VARIANTES

Les variantes (ne) sont (pas) admises.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, ;
Nom de l'entreprise : ;

Atteste sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics et indiqués ci-dessous :

Ne sont pas admises à soumissionner :

1° - Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des Impôts ;

2° - Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail ;

3° - Les personnes en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce et les personnes physiques dont la faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du Code de Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

4° - Les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux alinéas précédents ne peuvent être personnellement candidates à un marché.

De même, ne sont pas admises à concourir aux Marchés Publics les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L. 323-1 du code du travail qui, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit la déclaration visée à l'article L. 323-8-5 du même code ou n'ont pas, si elles en sont redevables, versé la contribution visée à l'article L. 323-8-2 de ce code (article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Date :

Signature :



LOT 1.

ACQUISITION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE.

Désignation	Qtité	P.U. HT	Total HT	Total TTC
Micro-ordinateur (tour + ECRAN plat 17") <u>Disque Dur</u> : minimum 160 Go <u>Mémoire RAM</u> : minimum 4.0GB 800MHz Lecteur DVD +/-RW <u>Processeur</u> : minimum Intel® Core 2 Duo 7300 Lecteur Disquette, Clavier, Souris, haut parleur intégré <u>Système d'exploitation</u> : Windows XP PRO SPR français + CD installation Bluetooth Carte réseau <u>Garantie</u> : minimum 3 ans J+1 sur site	14			
Micro-ordinateur (tour + ECRAN 21") <u>Disque Dur</u> : minimum 160 Go <u>Mémoire RAM</u> : minimum 4.0GB 800MHz Lecteur DVD +/-RW <u>Processeur</u> : minimum Intel® Core 2 Duo 7300 Lecteur Disquette, Clavier, Souris, haut parleur intégré <u>Système d'exploitation</u> : Windows XP PRO SPR français + CD installation Bluetooth Carte réseau <u>Garantie</u> : minimum 3 ans J+1 sur site	1			
Portable 15 " Disque Dur : minimum 250 Go Mémoire RAM : minimum 4.0GB 800MHz Lecteur DVD +/-RW USB port : minimum 4 Processeur : minimum Intel® Core 2 Duo 6500 Lecteur Disquette : Optional USB 3.5" 1.44MB floppy drive Souris, haut parleur intégré Système d'exploitation : Windows XP PRO SPR français + CD installation Bluetooth Wifi Intégré Connectivité sans fil Carte réseau Sacoche classique Garantie : minimum 3 ans J+1 sur site	5			

.../...

ANNEXE 2 - Suite

Portable 16:9" Disque Dur : minimum 250 Go Mémoire RAM : minimum 4.0GB 800MHz Lecteur DVD +/-RW USB port : minimum 4 Processeur : minimum Intel® Core 2 Duo 6500 Lecteur Disquette : Optional USB 3.5" 1.44MB floppy drive Souris, haut parleur intégré Système d'exploitation : Windows XP PRO SPR français + CD installation Bluetooth Wifi Intégré Connectivité sans fil Carte réseau Sacoche classique Garantie : minimum 3 ans J+1 sur site	2			
ECRAN plat 17 "	1			
Répartiteur	1			
SWTICH	1			
BANDE SAUVEGARDE 320GO	9			
DISQUE DUR EXTERNE	1			
ONDULEUR Supportant minimum 15 ordinateurs Protection contre les surtensions Support de ligne téléphonique Autonomie : minimum 30 min Garantie : minimum 3 ans J+1 sur site	2			
Câbles réseaux	20			
Kit de nettoyage	2			
Borne wifi accueil	4			
Barette mémoire	19			
Pavé numérique	6			
CLE USB 4 Go	4			
		TOTAL		

LOT 2.
EQUIPEMENT, ACQUISITION, INSTALLATION DE MATERIEL ET DE MOBILIER DE BUREAU

	Qté	P.U. HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
Rayonnage tubulaire 5 étagères Dim H2100 X L2000 X P800	1			
Armoire haute fermeture à rideaux gris 4 tablettes Dim H1980 X L1200 X P440	2			
Armoire haute fermeture à rideaux noir 4 tablettes Dim H1980 X L1200 X P440	1			
Armoire basse à rideaux beige 2 tablettes Dim H1020 X L1200 X P440	2			
Caisson mobile 3 tiroirs ou 1 Tiroirs plus 1 DS	1			
Serrures armoires 2 clés	2			
Jeu de roulettes pour fauteuil	1			
Fauteuil président assise et dossier tissu mécanisme basculant relax a intensité réglable accoudoirs noir	1			
Bureau 160X80 piètement ouvert électrifiable couleur hêtre clair	2			
Retour secrétaire gauche DIM L98 XP55	1			
Caisson fixe 2 tiroirs DIM 43X41X34	2			
Caisson fixe 3 tiroirs DIM 43X60X50	1			
Siège dactylo assise et dossier tissu contact permanent	3			
Fauteuil de bureau assise et dossier tissu, contact permanent, piètement roulettes 5 branches – M1	1			
Support mobile pour UC	2			
SOUS TOTAL 1				

ARCHIVES				
Rayonnage métallique H 200 L 1m Longueur 6 M – Profondeur 40 – 5 tablettes				
SOUS TOTAL 2				

.../...

ANNEXE 3 – suite.

SALLES DE COURS ET ATELIERS				
Table salle de cours (130*50) dégagement latéral plateau mélaminé chant PVC époxy rouge	16			
Table 130x50 piètement dégagement latéral plateau mélaminé 19mm chant PVC 3 cm	10			
Table pliante à dégagement latéral 120x80 piètement époxy – plateau stratifié 24 mn chant antichoc	25			
Table informatique 150/90 (avec rehausse) idem	2			
Chaise 4 pieds empilables assise et dossier tissus – norme M1	45			
Chaise pliante 4 pieds – tube rond assise et dossier confort tissu – M1	60			
Chaise salle de cours (bois hêtre/métal époxy rouge , empilable, T6, pied antibruit)	34			
Bureau professeur (135*64) assorti table salle de cours	2			
Fauteuil professeur (assorti chaise)	2			
Armoire haute portes coulissantes (198/120) 5 étagères	3			
Armoire basse portes coulissantes (120/100)	2			
Tableau blanc triptyque blanc émaillé à 800° Dimension : 4x1	2			
Tableau mobile pivotant surface émaillée double surface magnétique – pivotement 360°, porte marqueur. Dimension : 1500x1200	1			
Poubelle de salle	2			
Ecran projection mural (240/180)	2			
Ecran projection à poser au sol (escamotable dans carter de transport) 200/150	1			
Ecran Vidéo mural fixe - blanc 1500x1500	1			
Ecran Vidéo projecteur électrique – 1500x1500	1			
Table vidéo projecteur 2 tablettes inclinables réglable en hauteur et pivotante 360°	1			
Téléphone Numérique sans fil avec écoute sur le combiné	1			
Armoires vestiaires 4 personnes	4			
Rayonnage galva 150 kg/tablette (sans vis 5 tablettes 200/100/50)	20			
Conteneur à déchets couleurs 120 l (5 couleurs différentes)	5			
SOUS TOTAL 3				
		TOTAL 1+2+3		

LOT 3.

**ACQUISITION, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE DE
MATERIEL AUDIO-VISUEL.**

SALLES DE COURS ET ATELIERS	Quantité	P.U. HT	Prix HT	Total TTC
Vidéo projecteur 3000 Lumens mini Installation, Paramétrage et maintenance	4			